

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 27 juin.

S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON.

Le prince Jérôme Napoléon qui vit et de succomber aux suites de la touge et douloureuse maladie dont il était atteint, était le plus jeune et le seul survivant des frères de Napoléon I^{er}, et un des derniers représentants des grandes illustrations du premier empire.

Le prince Jérôme Napoléon était âgé de 76 ans; il était né à Ajaccio le 15 décembre 1784. Réfugié en France avec sa famille en 1793, il fut placé au collège de Juilly où il fit ses études. Il y était encore au moment où Napoléon Bonaparte prenait le gouvernement de la France dans la journée du 18 brumaire. Napoléon destinait son jeune frère à la marine; il le désigna pour faire partie, en qualité de lieutenant de frégate, de l'expédition de St-Domingue commandée par le général Leclerc.

Le prince Jérôme avait à ces dix-huit ans. Cette période de sa vie de marin dura jusqu'en 1806 et fut très-active. Il justifia pleinement la confiance de l'Empereur et fut nommé successivement capitaine de vaisseau et contre-amiral (1806).

Au commencement de la campagne de Pologne, Napoléon I^{er} appela son frère auprès de lui sur sa demande et lui confia le commandement d'un corps d'armée auxiliaire destiné à opérer dans la Silésie. Les opérations de ce corps d'armée eurent une influence décisive sur le résultat de cette campagne terminée si glorieusement à Tilsit.

L'entrevue de Niémen entre l'Empereur Napoléon et l'empereur Alexandre fut le prétexte de la paix de Tilsit signée le 9 juillet 1807, et à la suite de laquelle la Saxe et la Westphalie furent érigées en royaumes et Jérôme Napoléon appelé à régner sur ce dernier.

En 1807, le prince Jérôme avait épousé la fille du roi de Wurtemberg, la princesse Frédérique. Lors des événements de 1814, quand l'Empire succomba sous les coups de la coalition européenne, l'affection et le dévouement de cette noble femme ne se démentirent pas un seul

instant, et elle fut pour son époux dans l'exil ce qu'elle avait été lorsqu'il était souverain du royaume de Westphalie.

À la première nouvelle du retour de l'île d'Elbe, le prince Jérôme accourut à Paris et demanda à l'Empereur de commander un des premiers corps d'armée qui devaient aller à la frontière. Sa conduite à Waterloo fut héroïque, et le suffirait pour immortaliser sa mémoire.

Blessé à la défense de la position du bois d'Heugmont, il ne quitta le champ de bataille qu'un des derniers et alors qu'on vint l'en arracher, pour ainsi dire, par ordre de l'Empereur.

Après la chute de l'Empire, le prince Jérôme se rendit dans le Wurtemberg, où il séjourna longtemps avec le titre de prince Montfort.

Il habita ensuite successivement Trieste et Florence.

En 1847, il fut autorisé à rentrer en France, où il vécut dans un modeste hôtel des Champs-Élysées. À l'époque de la révolution de février, il était à Paris, où il rallia autour de lui les partisans de l'Empereur et prépara la candidature à la présidence de la République de Louis-Napoléon.

Le reste de la vie de ce prince est trop connu pour que nous ayons à le rappeler ici. Nommé gouverneur général de l'hôtel des invalides le 27 décembre 1848, maréchal de France le 1^{er} janvier 1850, il fut en 1851 chargé de la présidence du sénat, et réintégré dans son titre de prince français.

Sa mort est une grande perte pour la famille impériale. Ses regrets et sa douleur seront partagés par la France tout entière.

(Extrait du Pays). Albert BIZOUARD.

Actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Le N° 14 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1860), contient les documents suivants :

I. Circulaire relative à la création dans les communes d'une bibliothèque communale.

II. Avis annonçant que la commission chargée de l'examen des candidats aux bourses dans

les lycées et collèges se réunira à la préfecture le 5 juillet prochain.

III. Arrêté par lequel MM. Pennel, architecte à Lille, Gosson-Minne et Barbier, architectes à Hazebrouck, sont admis au nombre des architectes des communes et des établissements publics du département.

IV. Liste supplémentaire des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département du Nord.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les dispositions qui concernent notre législation municipale, le renouvellement prochain des conseils municipaux donnant à ces renseignements un intérêt particulier :

« Le nombre des conseillers municipaux varie suivant l'importance de la commune.

« Il est de 10 dans les communes de 500 habitants et au-dessous ;

» De 12, dans celles de 501 à 1,500 ;

» De 16, dans celles de 1,501 à 2,500 ;

» De 21, dans celles de 2,501 à 3,500 ;

» De 23, dans celles de 3,501 à 10,000 ;

» De 27, dans celles de 10,001 à 30,000 ;

» De 30, dans celles de 30,001 à 40,000 ;

» De 32, dans celles de 40,001 à 50,000 ;

» De 34, dans celles de 50,001 à 60,000 ;

» De 36, dans celles de 60,001 et au-dessus.

« Paris, Lyon et les diverses communes du département de la Seine n'ont pas droit à un conseil municipal élu.

« Les conseils municipaux sont élus pour cinq ans. Nommés en 1855, ceux qui sont en fonctions doivent être renouvelés du mois de juillet au mois d'août prochain.

« Les membres des conseils municipaux sont élus sur la liste communale dressée en vertu de l'art. 13 de la loi du 21 février 1852.

« Cette liste contient par ordre alphabétique tous les électeurs habitant dans la commune depuis six mois au moins, et ceux qui, n'ayant pas atteint lors de la formation de la liste les conditions d'habitation, doivent l'acquiescer avant la clôture définitive.

« Les conseillers municipaux doivent être âgés de vingt-cinq ans. On ne peut être élu comme tels les comptables des deniers communaux, ni les agents salariés de la commune, ni les entrepreneurs des services communaux, ni les domestiques attachés à la personne, ni les individus secourus par les bureaux de bienfaisance ou dispensés des charges de la commune. Il y a de plus incompatibilité entre les fonctions de conseiller municipal et celles de préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, commissaires, agents de police, militaires en activité de service. Enfin, dès que la commune atteint plus de 500 âmes, le père et le fils, les frères ou les alliés au même degré, ne peuvent siéger dans le même conseil municipal.

« Le scrutin de liste, qui a été aboli pour les députés au Corps législatif, a été conservé pour les conseillers municipaux.

« Les assemblées des électeurs communaux précèdent aux élections qui leur sont attribuées au scrutin de liste, c'est-à-dire que les électeurs déposent dans l'urne électorale un bulletin ou liste composée des noms qu'ils ont choisis. S'ils mettent un ou plusieurs noms de plus que le nombre voulu, les derniers de ces noms ne sont pas comptés; s'ils en mettent moins que la quantité exigée, le vote n'est point annulé pour cela. Sont annulés seulement les bulletins qui contiennent des désignations ou des qualifications inconstitutionnelles ou dans lesquels les votants se font connaître.

« Le bulletin de l'électeur peut être écrit à la main ou imprimé.

« La distribution des bulletins, leur colportage, sont réglementés par un arrêté interprétatif de la cour de cassation, rendu en 1857 contrairement à la doctrine de plusieurs cours impériales.

« D'après cet arrêté, peut librement circuler :

1° Tout bulletin autorisé par le préfet ;
 2° Tout bulletin dont un exemplaire, signé par chacun des candidats qui y sera nommé, a été déposé au parquet impérial dans le ressort duquel est la commune. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
 DU 27 JUIN 1860.

— N° 5 —

UNE INTRIGUE DE COUR

NOUVELLE HISTORIQUE

PAR L. MÜHLBACH

III

L'ENVOYÉ D'AUTRICHE. (SUITE).

Tout à coup Potemkin s'étant rompit, et un sourire de triomphe éclaira ses traits.

« J'ai encore ma clef, pensa-t-il, je forcerai Catherine à m'entendre après lui. — Monsieur le comte, quittez-moi, je vous prie, il faut que je me tende sur le champ chez l'impératrice. Veuillez dire à votre souverain que je le remercie de l'avis qu'il m'a donné, et que si je parviens à conjurer l'orage qui gronde sur ma tête, je serai toute une vie son reconnaissant serviteur. Adieu, et si la fantaisie vous en prend, priez pour moi, ou plutôt réfléchissez quelle pièce vous ferez jouer pour égayer la cour, le jour de mon enterrement. — En pareille circonstance, on ne pourrait

* Reproduction interdite.

donner que la Mort de César, dit le comte en souriant; mais Dieu nous préserve de ce malheur! Je m'empresse de porter à l'empereur les paroles de Votre Altesse. »

Potemkin, tremblant d'impatience, les lèvres pâles et serrées, était debout au milieu du salon, frappant le parquet du pied droit à petits coups précipités, et suivant d'un œil enflammé tous les mouvements du comte. Celui-ci s'éloigna en sautillant avec grâce, comme d'habitude, et s'arrêta près de la porte pour faire un dernier salut des plus cérémonieux.

À peine eut-il disparu, que Potemkin s'élança dans sa chambre à coucher, comme un véritable forcené. Il ouvrit un secrétaire placé près de son lit, en tira à la hâte plusieurs cassettes, les lança si violemment à terre, que l'or, les bijoux et les brillants qu'elles contenaient s'éparpillèrent dans la pièce; puis il chercha d'une main tremblante un ressort qui, en cédant sous sa pression, fit apparaître un tiroir secret.

Ce tiroir ne renfermait qu'une clef. Le prince la saisit avec un cri de joie, et sans songer à ramasser ses bijoux, qui valaient peut-être un million, il enfila, de toute la vitesse de ses jambes, des pièces, des corridors, des escaliers, et atteignit enfin, tout hors d'haleine, l'extrémité d'une longue allée déserte. Là semblait finir son domaine, et une muraille blanche et nue formait en apparence une barrière infranchissable entre le Palais d'hiver et l'Ermitage, qui était la résidence du prince.

Mais il existait, dans un coin, un enfoncement à peine visible. Potemkin y plongea la main et poussa un ressort; une porte s'ouvrit et en démasqua une seconde qui fermait l'entrée d'un corridor secret conduisant chez la czarine. Nous savons que le prince en avait la clef; aussi ne

tarda-t-il pas à parvenir à la petite porte des appartements impériaux. La même clef ouvrait. En l'introduisant avec précaution dans la serrure, Potemkin murmura : « Je suis sauvé! la victoire est à moi! »

IV.

L'IMPÉRATRICE CATHERINE.

Un profond silence régnait dans les appartements de la czarine; ces magnifiques salons où se réunissait ordinairement chaque soir une cour brillante, étaient complètement déserts. Après avoir contremandé une grande réception annoncée pour ce jour-là, et déclaré qu'elle ne recevait personne, Catherine s'était retirée dans son cabinet, pour travailler, disait-elle.

On la croyait seule, tandis qu'elle était en tête-à-tête avec le comte Grégoire Orloff, son ancien amant et l'un des assassins de Pierre I^{er}.

À demi couchée sur un lit de repos de velours cramoisi, elle fixait des regards de profond intérêt sur Orloff, assis en face d'elle. Catherine était encore belle, malgré ses cinquante ans; elle pouvait encore inspirer de l'amour. L'âge avait respecté son noble front; son œil avait conservé le feu de la jeunesse; sa bouche, le coquet et ravissant sourire d'autrefois, et dans son sein brûlait toujours le cœur ardent, inquiet, impressionnable d'une enfant de seize ans. Elle n'avait pas cessé non plus d'être capable de la haine la plus violente comme de la tendresse la plus passionnée.

En ce moment elle voulait plaire, elle se reportait mentalement à des jours plus heureux, et elle voyait avec tristesse que le visage vieilli, dur et basané du comte avait perdu cette beauté

qui l'avait captivée jadis. L'impératrice avait disparu, il ne restait que la femme; elle ne songeait point au diadème que la main sanglante d'Orloff lui avait placé sur la tête, mais uniquement aux myrtes et aux roses dont il l'avait couronnée.

Ils s'étaient d'abord entretenus de choses indifférentes, puis la czarine était tombée dans un silence mélancolique qui commençait à embarrasser le comte.

« Votre Majesté, dit-il enfin à voix basse, m'a ordonné de me rendre ici, etc. »

Catherine souleva légèrement du coussin son beau bras à demi-nu, et d'un geste de sa main étincelante de bagues, elle interrompit Orloff.

« Silence, murmura-t-elle. Point de « Majesté, » personne ne nous entend. Ne dis pas non plus que je t'ai ordonné de venir.

— Ma gracieuse impératrice, balbutia le comte.

— Impératrice! s'écria Catherine avec feu, suis-je pour toi l'impératrice? Non Grégoire, je ne suis en ce moment qu'une femme qui t'a beaucoup aimé et qui ne rougit pas de te le répéter encore aujourd'hui. Oh! ils prétendent que je ne suis pas pieuse, que je me suis laissé aveugler par cet impie de Voltaire; mais ils se trompent, ces hommes stupides, car j'ai une religion dont j'aurais défendu à Voltaire lui-même de se railler; celle des souvenirs! J'ai élevé à ce culte un temple dans mon cœur, et tu en es à mes yeux le souverain pontife. Je t'ai fait appeler, Orloff, pour célébrer avec moi un service divin. »

Ce langage brûlant et douloureux embarrassait fort le comte, incapable d'y répondre autrement que par des paroles incohérentes, par ce qu'il ne le comprenait point, lui qui n'avait